

PPX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 44, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Nouvelle ordonnance du gouvernement français relative au commerce de la houille. — Projets de chemin de fer soumis à la chambre française. — Forces militaires de l'Espagne. — Chronique judiciaire. — Nomination de M. Dupin à la présidence de la chambre des députés. — Actes du gouvernement belge. — Intérêts municipaux. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, 31 décembre. — Le *Bulletin des Lois*, publié aujourd'hui, contient une ordonnance portant :

Voulant compléter, avant qu'elles soient soumises à la discussion des chambres, les dispositions de notre ordonnance du 10 octobre dernier ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le droit des houilles étrangères, importées des Sables d'Olonne exclusivement à St.-Malo inclusivement sera de 60 cent, par 100 k. La surtaxe de navigation, établie par la loi du 28 avril 1816, pour les importations faites par navires étrangers, s'ajournera au droit ci-dessus, ainsi qu'à celui déterminé dans notre ordonnance du 11 octobre dernier.

2. Le droit de 60 cent, fixé pour la frontière du nord qui s'étend de la mer à Baisieux, ne se percevra plus que de la mer à Hailuin inclusivement. Le bureau de Sapogne est substitué à celui de Saint-Menges, pour terminer la ligne par laquelle, à partir de Blanc-Misseron, les fontes brutes peuvent être admises au droit spécial fixé par la loi du 27 juillet 1822, pour la ligne d'entre Solre-le-Château de Rocroy.

4. Les bureaux de Thonne-la-Longue et de Longwy sont ajoutés à celui de l'Evranges, désigné par notre ordonnance du 10 octobre dernier, pour l'importation, aux droits de la loi du 21 décembre 1814, des fers traités au bois et au marteau.

M. Baudouin père, ancien imprimeur de l'Assemblée nationale, du Corps-Législatif et de l'Institut national, vient de terminer sa carrière à l'âge de 77 ans. M. Baudouin député suppléant à l'Assemblée constituante, a joué un rôle très-actif à l'époque de la révolution de 89. Il seconda puissamment le mouvement du 18 brumaire, dont il prépara la réussite par l'impression secrète des proclamations du général Bonaparte. Il fut ensuite éloigné des affaires. Cet imprimeur fondateur du *Journal des Débats*, a fait rouler jusqu'à 100 presses à la fois, ce qui fit dire un jour à Barère, à la tribune de la Convention : « Que nous parlez-vous des pamphlets venus de l'étranger, n'avons-nous par l'artillerie de Baudouin pour répondre à l'ennemi. M. Baudouin laisse à ses quatre fils des Mémoires curieux.

M. Rodde, rédacteur en chef du journal le *Bon Sens*, est mort ce matin des suites d'une fièvre cérébrale.

Un journal annonce que M. le ministre de la guerre a autorisé les agas Ibrahim et Ali au service du grand-seigneur, à suivre les exercices et les manœuvres du 41^e régiment d'infanterie, à Courbevoie, et a donné des ordres pour que ces deux étrangers trouvassent dans ce régiment tous les moyens d'acquiescer le degré d'instruction auquel ils désirent parvenir.

Parmi les projets de loi qui doivent être soumis aux chambres dans la session prochaine, se trouve celui relatif à l'établissement des quatre grands chemins de fer de Paris à la mer, de Paris à Lille, de Paris à Orléans et de Paris à Tours. On pense que ce projet sera suivi d'un autre, ayant pour but une modification de la loi sur les douanes, modification qui diminuera les droits des rails en fer étranger, et permettra leur livraison à un prix inférieur au cours actuel.

Les chefs de plusieurs de nos principales maisons de librairie se sont présentés aujourd'hui à la chancellerie, pour demander des explications sur la note dans laquelle le *Journal de Paris* déclarait inexactes la nouvelle que les primes de libraires seraient tolérées, moyennant certaines conditions, de pareils abus devant être sévèrement réprimés. Il leur a été répondu que cette note avait été communiquée officiellement au *Journal de Paris*, par les ordres du ministre de la justice, et qu'un projet de loi, rédigé dans cet esprit, serait présenté aux chambres dans les premiers jours de la session.

(*Journal des Débats*.)

Un journal espagnol publie le relevé suivant des forces militaires du gouvernement de la reine : Le général Cordora, 13,000 hommes d'infanterie

infanterie et 2,000 de cavalerie,	15,000
Le général Espartero,	11,000
Le général Lacy Evans,	9,000
Le brigadier Jauregui,	2,000
Chapelgorris, bataillon d'Africa, régiment de San Fernando, garde nationale de St. Sébastien.	
Le général Guerra,	3,000
Armée de réserve,	8,000
Légion française d'Alger,	3,000
Division portugaise,	7,000
Renfort de Madrid,	3,000
Renfort d'Estramadure,	5,000
Renfort d'Aragon,	4,000

Total, 70,000

Les troupes en garnison se composent : à Bilbao, de 2,500 hommes; à St. Sébastien, de 800; à Pamplune, de 2,000; à Vittoria, de 2,000; à Logrono, de 1,000; à Puente-la-Reina, 1,500; à Guetaria, 400; à Lequetio, 400; à la pointe d'Irun, 200 hommes à peu près. Dans ces diverses garnisons, 10,800 hommes. L'armée s'élève ainsi à 60,000 hommes, et à une réserve dans les places fortes de 10,800.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Par un beau dimanche du mois de novembre dernier, un *Parisien* (c'est ainsi qu'il s'est annoncé) aux gants glacés, foulard en poche, lorgnon pendant et cravache en main, se présente chez l'honnête carrier Schoenemann, dans la plaine de Passy, n° 13, et l'engage à venir avec lui chez sa tante, rue des Dames, à l'effet de traiter de la fourniture de pierres et moellons dont celle-ci avait besoin pour la construction de vastes bâtimens qu'elle désirait faire construire. Cette proposition fut acceptée avec empressement, et aussitôt le neveu et Schoenemann se mirent en route. Arrivés sur le grand chemin de Neuilly, un inconnu baragouinant une langue étrangère, se présente sur leur passage, et demande le chemin le plus direct pour se rendre à Paris. « Nous y allons, répond le Parisien; venez avec nous, vous ne vous perdrez pas. » Tous trois donc cheminèrent vers la capitale, et après quelques minutes de marche, le nouveau venu leur proposa de l'or s'ils voulaient le conduire à l'Hôtel des Etrangers.

« Cet homme est Anglais, dit à demi-voix le Parisien au carrier Schoenemann, il y a gros à gagner avec lui. — J'en suis bien aise, lui répond l'honnête habitant de Passy; nous pouvons nous entendre, car j'ai demeuré long-temps dans la Grande-Bretagne, et je parle parfaitement la langue anglaise. » L'étranger redoutant sans doute cet entretien répliqua qu'il est Espagnol. « A merveille, ajoute le carrier; j'ai habité aussi l'Andalousie, comme prisonnier de guerre, pendant plusieurs années, et... — Moi pas Anglais, pas Anglais, pas Espagnol, mais Polonais, continue l'interlocuteur. — J'en suis ravi, mon cher compatriote, car je suis né à Varsovie, et si vous le trouvez bon, je vais vous parler de ses plus beaux momens. »

A ces derniers mots, l'étranger de nouvelle fabrication prend la fuite. Le Parisien veut suivre ses traces; mais le bras vigoureux de Schoenemann l'arrête dans sa course, et alors celui-ci lui demande s'il ne serait pas le compagnon de l'individu qui vient de fuir. Le neveu improvisé balbutie. « Vous allez venir avec moi chez le commissaire de police à Neuilly, lui dit le maître carrier; je saurai là qui vous êtes. — Grâce, mille fois grâce! s'écrie l'homme aux gants glacés; je suis père de cinq enfans, et vous ne voudriez pas me perdre. Tenez, voilà la montre et la chaîne d'or de ma jolie fille à peine âgée de dix-sept ans; demain elle ira elle-même vous réclamer ces bijoux et vous implorer pour son malheureux père. » Schoenemann met ces deux objets dans sa poche, et n'en persiste pas moins à conduire son prisonnier devant le magistrat. « Homme terrible que vous êtes, ajoute le faux neveu, je vais vous donner encore une montre à répétition avec sa chaîne aussi en or, et demain j'irai m'entendre avec vous. » Le carrier met encore les deux bijoux dans son gousset, et cependant persévère

plus que jamais dans son projet. Il n'était plus qu'à cinquante pas de la demeure du commissaire de police, lorsque le Parisien le supplie de nouveau et à genoux de ne pas le conduire plus loin, promettant de se faire connaître à l'instant même. Il tire alors de sa poche un portefeuille et le remet à Schoenemann, qui, pour vérifier les papiers qu'il contient, lâche son Parisien qu'il avait jusqu'alors tenu au collet, et soudain celui-ci prend la fuite.

Le carrier désappointé, s'est borné à déposer chez M. Pie de Lafage, commissaire de police à Neuilly, les deux montres et leurs chaînes d'or, ainsi que les papiers trouvés dans le portefeuille, mais qui malheureusement n'étaient pas ceux de cet escroc. Cependant à force de recherches la police croit l'avoir découvert, et vient de l'arrêter sous le nom de Lansquenet.

L'air pacifique du prévenu Maingat qui s'assied sur le banc sous l'inculpation de tapage et de résistance avec injures et voies de fait, envers la garde, contraste d'une manière toute particulière avec le dépit qui lui est imputé. Maingat est vêtu à la légère; il paraît encore sous l'impression du froid piquant dont le dégel vient de nous délivrer; son nez a l'éclat rubicond de la cerise printanière. Après avoir recommandé ses deux mains au calorique animal des deux poches de son pantalon, il baisse les yeux en terre, et conserve jusqu'après le jugement la plus parfaite immobilité.

Un témoin s'avance, *lestis unus* dans la cause, témoin rempli de politesse, qui se courbe à trois reprises en tirant la jambe, et complète ses civilités par un salut militaire en harmonie avec l'uniforme qu'il a l'honneur de porter.

« C'est rien de rien, dit-il avec un sourire plein de bonhomie, rien de rien. L'homme s'a livré soi-même, quoi! Il est venu, comme disait un ancien militaire, dans la gueule du lion, en chantant la *Gaudichon* et autres fatuities sous le nez du factionnaire, qui était moi, de minuit à deux heures. Il a dit des mots dans le vin, dont il était bu, des mots, dam! des mots incohérens et indéfinis. »

M. le président : Vous a-t-il insulté, outragé?

Le témoin : Je lui aurais peu conseillé la chose, vu la consigne. Mais je dois dire qu'il ne m'a pas insulté. Par exemple, il s'a permis de me dire que j'étais un guerrier d'un sou : chose que j'ai dédaignée extrêmement. Quand il est arrivé dans l'intérieur du poste, il a demandé à boire. « Donnez-moi à boire, qu'il a dit, donnez-moi à boire au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré dans Paris. » Le caporal a eu l'indulgence de lui partager la cruche. Alors, il a cassé ladite, en disant : « Voilà, j'aime pas l'anissette de barbillon. » On l'a inséré au violon, au violon où il a fait une harmonie tellement prolongée qu'on a été obligé de le lier avec quelques courroies de sac. Le lendemain, il était doux comme un mouton en bas âge.

Le Tribunal condamne Maingat à 16 francs d'amende.

Nouvelles de Paris du 31. — S. A. R. le duc d'Orléans accompagné de M. le duc de Nemours et suivi de ses officiers, est arrivé aux Tuileries à trois heures quarante minutes.

Dans la séance d'hier de la chambre des députés on a procédé au scrutin pour la nomination du président. Le nombre des votans était de 278, la majorité de 140. M. Dupin a obtenu 164 voix, M. Laffite 35, M. Sauzet, 34. Une quarantaine de voix se sont réparties par une ou deux sur divers membres.

On a passé ensuite à la nomination des vice-présidens; la majorité absolue était de 131. M. Sauzet, candidat porté par les députés du centre à l'exclusion des vices-présidens de la dernière session a obtenu 132 voix, c'est-à-dire une voix de plus que la majorité nécessaire.

Aujourd'hui la majorité était de 123: M. Martin (du Nord) autre candidat ministériel, n'a eu que 132 voix; tandis que les deux candidats du centre gauche, MM. Passy et Plet (de la Lozère) en ont obtenu, l'un 140, et l'autre 139.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1^{er} JANVIER.

On lit dans le *Moniteur* :

Le 22 décembre, M. le comte Joseph de Baillet a été reçu par S. M. le roi de Prusse, à qui il a eu l'honneur de remettre les lettres de créance qui l'accréditent près du gouvernement prussien en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges.

— Le *Moniteur* publie 1^o la loi qui fixe le budget des voies et moyens pour 1836 à 84,557,151 francs à percevoir d'après le mode existant et qui autorise le gouvernement à renouveler et maintenir en circulation les bons du trésor, dont la création a été autorisée par les lois des 16 février 1833, 1^{er} mai 1834 et 26 septembre 1835, et ce jusqu'à concurrence de vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix mille fr.; 2^o celle qui maintient les dispositions existantes sur l'entrée, la sortie et le transit des os; 3^o celle qui exempte de timbre et d'enregistrement les registres et autres pièces concernant l'administration des caisses d'épargne, ainsi que les certificats de mises de fonds, les livrets et comptes rendus aux actionnaires par les administrateurs des dites caisses.

— Le même journal annonce, pour le 7 janvier, l'adjudication publique de la fourniture d'une partie des bois nécessaires au rail-way, sur les sections de Malines à Louvain et de Malines à Anvers.

— Un arrêté récent de M. le ministre de la justice ordonne que l'argent envoyé aux détenus par leurs familles soit retenu en dépôt jusqu'au moment de leur mise en liberté.

LIEGE, LE 2 JANVIER.

INTERETS MUNICIPAUX.

Nos lecteurs auront remarqué que nous nous attachons à reproduire avec beaucoup de détails les séances de notre conseil de régence, dans lesquelles on discute le budget de la ville pour l'exercice de 1836.

Chacun de nous a l'intérêt le plus immédiat à connaître la situation financière de Liège, à constater les recettes, et notamment celle de l'octroi, à apprécier les dépenses ordinaires, auxquelles il est impossible d'échapper, et les améliorations diverses réclamées par le commerce et l'industrie pour la facilité des communications. Toute l'administration vient se résumer dans le budget, dont chaque allocation est accompagnée de renseignements explicatifs. Lors de sa discussion, le bourgmestre et les échevins proposent la modification, dont la branche de service auquel chacun d'eux est préposé, se trouve susceptible.

C'est ainsi que cette année le traitement de plusieurs employés des taxes municipales a été majoré, attendu que le tarif est étendu à un plus grand nombre d'objets et que le mouvement des quantités soumises à cette perception est plus considérable.

C'est encore ainsi que les instituteurs des quatre écoles communales de garçons et les sous-maîtres, ont un traitement plus élevé que les années précédentes. Le conseil s'est fondé sur ce que le nombre des élèves augmente tous les jours.

Nos magistrats municipaux cherchent à répondre à tous les besoins de la population, tant matériels que moraux.

La police, si long-temps négligée, faute d'un personnel suffisant, va se compléter par la création d'un agent de police en plus et de huit gardes de ville, tous exclusivement chargés de la surveillance des réglemens municipaux, et notamment du cahier des charges pour le balayage et le nettoiemment de la ville.

M. Piercot avait déjà l'année dernière augmenté la police d'un chef de bureau à l'hôtel-de-ville, comprenant que cette partie de l'administration a besoin d'être centralisée, et de trois agents placés aux quartiers du Nord, du Sud et de l'Est. Mais l'expérience n'a pas tardé à démontrer que plus les institutions s'élaborent, plus les améliorations étaient signalées par l'œil vigilant du chef de bureau, plus d'un autre côté les bras étaient nécessaires à l'exécution. C'est ainsi qu'une augmentation de personnel en amène nécessairement une autre, et cela, dans l'intérêt des habitans.

Un local est accordé à l'école vétérinaire et à l'école d'artillerie qui se sont formées à Liège; une allocation assez forte est destinée à la nouvelle académie de peinture, sculpture, etc.

Nous applaudissons à ces dernières créations de notre régence; mais il ne faut cependant pas qu'elles se multiplient outre mesure; car elles se nuisent les unes aux autres, et alors on n'obtient point un ensemble satisfaisant. Ainsi le conservatoire de musique, le plus populaire de nos établissemens, a-t-il reçu toute l'extension qu'on aurait pu lui donner? Nous ne le pensons pas. Personne n'ignore qu'un

seul professeur de chant est attaché au conservatoire, et que la diction ne s'y trouve pas enseignée? Nous pourrions revenir un jour sur cet objet.

Nous apprenons que la députation des états vient d'accorder aux directeurs actuels du théâtre de Liège les 12,000 frs. votés par la régence. Il serait à désirer que le conseil décidât actuellement si le directeur, pour l'année théâtrale 1836 à 1837, jouira du même avantage; ce subside, s'il est accordé, pourrait amener des arrangemens de nature à faire obtenir, pour l'année prochaine, une troupe composée de façon à satisfaire aux justes exigences de la ville de Liège.

Les cours de notre université seront très-suivis. On nous assure que pour les seules facultés de droit, des lettres et des sciences, le nombre des élèves inscrits s'élève à 280.

— Le *Handelsblad* publie le texte de la loi tendant à favoriser les intérêts agricoles, que les deux chambres viennent d'adopter.

— Une paysanne qui s'était attardée à Ypres, et n'osait faire, de nuit, deux lieues, à travers champs, pour regagner son village, a imaginé un singulier moyen de se tirer d'affaire. Elle va sonner chez M. V. A., chirurgien-accoucheur, et lui annonce que M^{me}...., de Zonnebeke, est en mal d'enfant. Le docteur fait atteler une carriole, mais ne connaît ni les chemins ni la maison. La jeune fille s'offre à lui servir de guide et monte avec lui dans la voiture. On fait route par un temps affreux. Arrivés près de la maison, la rusée villageoise dit qu'elle va éveiller les domestiques qui sont endormis, et s'échappe. Le docteur attend, attend.... Il attendrait encore si M^{me}.... elle-même, éveillée par le pas du cheval, n'avait mis le nez à la fenêtre pour demander qui troublait à une heure indue ses paisibles pénates. M. V. A. a pris le parti de rire tout le premier de sa mésaventure.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière*, sous la rubrique Maubeuge :

« La semaine dernière, deux voyageurs ont été arrêtés sur la route de Maubeuge à Console, près Colleret, et ont été volés, déshabillés et laissés entièrement nus. Ils n'ont point eu d'autre mal qu'un froid de 6 à 7 degrés qu'ils ont dû supporter jusqu'aux premières habitations. Ce genre de vol est cruel par le temps qu'il faisait alors. »

— Les journaux anglais contiennent aujourd'hui le récit de différentes catastrophes déplorables qui sont venues jeter le deuil et la désolation parmi plusieurs familles, par suite de l'imprudence de quelques patineurs. L'intensité du froid avait attiré sur la rivière Serpentine, dans Hyde-Park, un grand nombre de patineurs, et plus de mille personnes se trouvaient réunies sur la glace lorsqu'un cri d'effroi parti soudain du voisinage de la maison de refuge appartenant à la *Royal human society*, sur le bord septentrional de la rivière. Une centaine de personnes accoururent aussitôt sur les lieux : un immense glaçon chargé de patineurs venait de se briser et avait précipité dans l'eau presque toute sa charge. On a eu le bonheur de retirer quinze personnes, mais huit seulement ont pu être rendues à la vie. Dans le parc de St-James, trois patineurs ont été également victimes de leur imprudence.

— *Conversion de la dette espagnole à l'étranger* — Les commissaires nommés par le gouvernement de S. M. C. pour la conversion de la dette étrangère de l'Espagne, ont l'honneur de prévenir ceux de messieurs les porteurs de titres qui n'en auront pas opéré l'échange à l'époque fixée par la loi du 16 novembre 1834, qu'à partir de mardi 29 du courant ils seront admis à l'effectuer, chez MM. Ardoin et C^o, en s'assujettissant à la déchéance de l'intérêt échu sur les nouvelles obligations, aux termes de ladite loi. Les anciens titres, billets de primes et coupons seront échangés, comme par le passé, chez MM. Ardoin et C^o, à Paris, et MM. J et S. Ricardo et C^o, à Londres.

Paris, le 26 décembre 1835.

Signé en l'original,
MANUEL DE LLANO PONTE, MAURY PLEVILLE.

CHEMIN DE FER. — *Du prix des rails en Angleterre et en Belgique.*

Nous avons cru, à propos d'un article du *Mercur*, devoir dans l'intérêt de l'une de nos industries les plus importantes, rectifier quelques chiffres relatifs au prix des rails en Angleterre et en Belgique.

Le *Mercur* conteste aujourd'hui l'exactitude de nos calculs. Voici ce qu'il porte dans l'un de ces derniers numéros :

« Le *Politique* est dans l'erreur, quand il dit que les prix du fer sont augmentés en Angleterre comme en Belgique. Cela n'est vrai que pour la Belgique,

et à cause de la faveur exagérée, accordée à nos usines.

« Nous savons qu'il existe au ministère une soumission, faite par une maison anglaise vers le mois d'août, qui offre les rails subondulés, non pas à 9 livres 5 schez sterlings, mais à 9 livres, prix net, rendus à Anvers, exempts de tous frais de transport et d'assurance, de tous droits de quai, de canaux, etc.

« Ce qui fait bien 229 francs 50 centimes par tonneau, en comptant la livre sterling à 25 francs 75 centimes, ce que le *Politique* a négligé de faire, sans doute, faute d'avoir le cours actuel de la livre sterling? Cela fait une différence, en faveur des rails anglais, non pas de 110 francs par tonneau, comme nous l'avions annoncé, mais bien de 140 frs. 40 cent. »

Malgré l'assertion du *Mercur*, nous croyons pouvoir soutenir que le fer a haussé de 15 n. 7, en Angleterre, depuis le mois d'août dernier. C'est là un fait qui est à la connaissance de tout le commerce, et nous ne craignons pas d'en appeler à son témoignage. Quant à la soumission dont parle le *Mercur*, sans vouloir contester son existence, nous espérons obtenir quelques renseignemens qui nous nous mettront à même de l'apprécier; mais en attendant nous accepterons le chiffre du *Mercur*, et il restera encore vrai que les rails anglais rendus en Belgique, sont toujours d'un prix plus élevé que ceux fabriqués dans le pays.

Comme on peut le voir ci-dessus, le *Mercur* dit, qu'une maison anglaise a offert les rails à 9 liv. st. prix net, rendu à Anvers, exempt de tout frais de transport et d'assurance, de tous droits de quai, de canaux, etc.

Mais le journal bruxellois ne parle point des droits de douane, qui s'élèvent à 134 frs. 65 c., y compris les 13 p. c. du syndicat. Ainsi donc, admettant ce prix de neuf livres, demandé par la maison anglaise ou

et ajoutant ensuite le droit de douane

de

134 56

Le prix total sera de 364 06

Or, l'adjudication des fabricans belges ne porte le prix des rails qu'à 360 frs.

Quant au cours de la livre sterling, que nous n'avons porté qu'à 25 frs., tandis qu'il est de 25 frs. 75 c., ce n'est point une erreur de notre part. Le chiffre de 25 frs. était le taux conditionnel fixé par la maison anglaise; ce qui se trouvait formellement exprimé dans notre article.

Un procès de presse excite dans ce moment l'attention générale de l'Allemagne méridionale. Plusieurs jeunes littérateurs distingués se sont réunis pour entreprendre une réforme du goût littéraire qui règne en Allemagne; à cet effet, ils ont publié différents écrits et ils en avaient annoncé plusieurs autres, tels qu'une publication périodique intitulée : *Revue allemande*. L'un des chefs de cette nouvelle école, M. Gutzkow, a fait paraître dans le courant de 1835, chez le libraire Loewenthal, à Manheim (Bade), un roman intitulé : *Wally*. Ce roman a été attaqué, dans les journaux littéraires, comme attentatoire aux bonnes mœurs et à la religion, par M. Menzel, homme de lettres distingué, membre de la chambre des députés de Wurtemberg.

M. Gutzkow et ses amis ont répondu à cette attaque. Cette polémique a éveillé l'attention du gouvernement : bien que le *Wally* eût été censuré avant l'impression, une information a été commencée par le bailliage de Manheim, contre M. Gutzkow et contre le libraire Loewenthal : les autorités de la ville de Francfort, séjour ordinaire de M. Gutzkow et de ses amis, MM. Wienburg et Kottenkamp, leur ont intimé l'ordre de quitter immédiatement cette ville; et cet ordre a reçu son exécution, malgré toutes les réclamations de ces jeunes littérateurs et des parens d'une jeune personne de la même ville que M. Gutzkow est sur le point d'épouser.

Les mêmes autorités ont fait saisir les exemplaires du roman *Wally* qu'ils ont pu rencontrer dans les librairies et cabinets de lecture de Francfort. Toutes ces poursuites sont motivées sur ce que le roman dont il s'agit serait un ouvrage immoral et sacrilège.

En Prusse on est allé plus loin : un rescrit ministériel vient de défendre dans ce royaume, tous les écrits périodiques ou non, qui auront été publiés ou qui seront publiés à l'avenir par MM. Gutzkow et Wienburg, de même que tous les ouvrages qui paraîtront chez M. Loewenthal, libraire à Manheim.

D'un autre côté, il paraît que M. Gutzkow ne craint point le résultat de l'information dirigée contre lui : car au lieu de se réfugier en France, ainsi qu'on le disait d'abord, il a sollicité une audience du ministre de l'intérieur de Bade et, après l'avoir obtenu, il s'est constitué prisonnier à Manheim. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce procès.

TAXE DU PAIN A LIÈGE, DU 2 JANVIER.
Pain de seigle, 20 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 c.
Pain de ménage, 40 c.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

On DEMANDE des APPRENTIS TYPOGRAPHES S'adresser au Bureau de cette Feuille

On demande une SERVANTE de la campagne rue Neuve-n° 967. 865

A VENDRE pour moitié prix une très-belle BERLINE toute neuve, faite à Aix par Mengelbier. S'adresser n° 144, fond St-Servais. 893

MARDI, 12 JANVIER 1836, à dix heures du matin, chez Mme. veuve Grate, à la maison neuve, à Hognoul, le notaire DELBOUILLE LOUERA aux enchères publiques l'ancien MOULIN à VENT de Hognoul, occupé par les enfants Cheslia, avec maison, fournil, jardin et plusieurs pièces de terre. — S'adresser pour les conditions au propriétaire, M. COLSON, à Loncin, ou au notaire.

VENTE

DE

DEUX MAISONS, POUR EN JOUIR DE SUITE.

LUNDI, 18 JANVIER 1836, à deux heures de relevée, le notaire DELBOUILLE VENDRA publiquement, en son étude, sise rue devant Ste.-Croix, à Liège, deux MAISONS contigües, sises à Liège, l'une quai de la Sauvenière, connue sous le nom de l'ancien Café du Midi, l'autre Place de la Comédie, cotée 790.

On peut prendre connaissance des conditions en l'étude du notaire. 910

VENTE D'ARBRES.

Le lundi 11 janvier 1836, vers midi, le notaire GILON vendra aux enchères dans les prairies de St. Paul à Ramet, 40 à 60 PFUILLERS du Canada d'assez forte grosseur et de belle élévation.

A crédit. 909

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. J. RISSACK, de Herstal, vient de transférer son domicile rue Neuve, n° 966, il tient commerce d'épicerie, d'aunage et magasin de quincaillerie, épèronnerie, etc., etc. Au même n°, on DEMANDE une DEMOISELLE pour apprendre le commerce. 911

J. THOMAS fils, récemment de retour de Paris, y a été se REASSORTIR d'une forte quantité de MARCHANDISES NOUVELLES que l'on trouvera à son magasin rue Pont-d'Ile, n° 1^{er}, et consistant en bijouterie d'imitation, parures, chaînes, broches, boucles, épingles, bracelets et boutons en doré, émaillé, nacre, perle, jais, du dernier goût; cassolettes, bonbonnières, coffrets, nécessaires en bois exotiques incrustés en or, en ivoire, en écaille, avec peintures, musiques, etc.; boîtes à gants, sachets parfumés, carnets de bal, souvenirs, portefeuilles, éventails, lorgnons; lunettes, binocles et longues-vues; plumes perpétuelles par brevet d'invention; cols, cravattes, gants première qualité; bretelles et jarrettières riches et diverses; socques élastiques et imperméables; brosses et peignes de tout genre; tabatière, porte-cigares, boîtes, étuis variés; bronze, veilleuses, briquet hydroplatiniques, porte-montres, brûle-parfums d'invention nouvelle; cannes et parapluies; manches et tournures en duvet; fleurs et rubans pour coiffure, tours et implantés nouveaux; bourelets en baleine, en osier, en paille et soie; tabliers imperméables en caoutchouc et en taffetas gommé; taffetas gommé en pièces; parfumerie, savons superflus, essences et beaucoup d'autres articles divers du premier choix.

PRIX FIXE.

Nota. On trouve chez le même un grand choix de souilliers pour bal ainsi que d'autres étoffes.

J. THOMAS, fils, coiffeur, rue Pont-d'Ile, n° 1^{er}, débite le FIXATIF DES CHEVEUX ou GELEE BRILLANTINE, qui, sans les graisser, donne aux cheveux une consistance gracieuse et durable. Ce cosmétique, d'un effet charmant dans la coiffure des dames, est aussi très-avantageux pour les hommes, puisque son application fixe les cheveux, les favoris, les moustaches de la manière qu'on le désire.

AVIS — Ayant appris qu'il se FABRIQUE à Liège des COLS EN SATIN et GANTS DE PEAUX portant mon nom et mon empreinte, je dois à ma réputation industrielle d'informer le public liégeois, dont j'ambitionne le suffrage, qu'il sera certain de se fournir de mes véritables produits en s'adressant chez M. THOMAS, fils, Pont-d'Ile, n° 1^{er}, où j'ai établi un dépôt de mes articles. BOIVIN, aîné de Paris. 830

VENTE

D'UNE

BONNE MAISON.

Lundi 1^{er} février 1836, à 10 heures du matin, maître DE BEFVE, notaire à Liège, exposera à vendre aux enchères publiques en son étude, UNE BELLE ET BONNE MAISON, avec cour et écurie, située à Liège, rue Sur-Meuse-à-l'eau, portant le n° 932, faisant coin de cette dernière rue et de celle de Cheravoye; sous les clauses à voir chez le dit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281.

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n° 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Salep, etc. Depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents, le demi-kilo.

A VENDRE de gré à gré, à des conditions avantageuses 24 BONNIERS DE TERRE, situés en la commune de Geleen, canton d'Oirsbeek, entre Sittard et Maestricht. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'O.

La belle MAISON qui fait le coin des rues Vinave, d'Ile et du Pot d'Or, n'ayant point été adjugée le 17 de ce mois, sera VENDUE définitivement le 7 janvier 1836, dix heures du matin, au bureau de M. le juge de paix du quartier du Sud de la ville de Liège, rue St-Martin, par le ministère de M^e RENOZ, notaire en ladite ville. 834

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot d'Or.

VENTE

DE

LIVRES ET ARTICLES DE BUREAUX

LUNDI, 11 janvier, 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, en son étude, rue du Pot d'Or, à la VENTE aux enchères d'une belle Collection d'articles de bureaux et de Livres de médecine, jurisprudence, histoire, littérature, religion, etc. Le catalogue se distribuera à partir du 2 janvier en l'étude dudit notaire. 793

BAISSE EXTRAORDINAIRE.

J.-F. COULON,

PÂTISSIER-CONFISEUR-LIQUORISTE RUE GÉRARDRIE, A LIÈGE,

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de faire une grande diminution sur les prix de tous les articles de son commerce, sans rien changer ni à la qualité ni au volume de ces articles. N'ayant pas cessé, depuis l'ouverture de son établissement, de mériter la confiance des personnes qui ont bien voulu le charger de leurs commandes, il fera tout ce qui dépendra de lui, pour continuer à mériter leurs éloges, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui de la promptitude, qu'il mettra à remplir leurs nouveaux ordres. On trouvera toujours chez lui, GLACES, PÂTES FROIDES, et généralement tout ce qui dépend de son état, et qui est nécessaire pour SOIRÉE, THE, BAL, DINER, etc.; ainsi que toutes espèces de PIÈCES MONTÉES.

On trouvera également chez lui, un TRÈS-BEAU CHOIX D'OBJETS récemment arrivés de PARIS, et propres à être donnés pour ÉTRENNES. Le tout à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. Un JEUNE APPRENTI peut se présenter chez lui.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Fr. GHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, ci-devant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, n° 1275 Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver. Au même n°, il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou non à LOUER. 700

VENTE

D'UN BEAU

MOULIN A FARINE,

AVEC

MAISON D'HABITATION

ET BIENS FONDS,

SIS EN LA COMMUNE D'ANS ET GLAIN.

Lundi 4 janvier 1836, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, rue Mont Saint-Martin, n° 614, M^e PARMENIER notaire à Liège, procédera en vertu de jugement, à la vente publique aux enchères:

1^o D'une maison n° 637, avec moulin à farine, mû par eau; ayant trois couples de meules; cours, bâtiments et jardins, le tout mesurant 24 perches 8 aunes carrées, joignant d'un côté à M. Wéry, et d'autre à des chemins communaux.

2^o Et 84 perches 29 aunes carrées de verger, sises à proximité des héritages qui précèdent et tenant d'un côté à M. Detige et d'autre à Lambert Wersson.

Le moulin est très-achalandé, il est exploité par la veuve de Mathieu Pasque. Ces immeubles sont avantageusement situés par leur voisinage de la ville de Liège.

S'adresser au dit notaire PARMENIER pour connaître les conditions. 836

COURS COMPLET

DE

PAYSAGE,

PAR THENOT.

Ouvrage grand-4^o, expliqué par les principes de la Perspective; quinze livraisons formées chacune de quatre planches avec texte explicatif. Prix, 1 fr. 75 c. la livraison.

Tout l'ouvrage sera terminé le 20 novembre de cette année. On souscrit chez l'auteur, Place des Victoires, 6, à Paris, et au bureau de ce journal.

M^{me} GILLON-ROSSENT,

RUE DUPONT-D'ILE, N 32,

Vient de recevoir un bel assortiment d'objets de fantaisie et de nouveautés pour étrennes, qu'elle a choisis elle-même à Paris, dans les meilleures fabriques; savoir:

Nécessaires pour homme et pour dame, boîtes à lettre, à gants, à visite et à filet, lecteur, caisse d'épargne, etc.; ainsi qu'un très-beau choix d'articles en dorés, parures, demi-pajures, boucles de ceinture et boucles d'oreille, bicoches, porte-bouquets, chaînes, serre-bœuf, etc.: le tout de très-bon goût.

Son magasin est aussi très-bien assorti en chaussettes et gants de soie, bas en fil d'Ecosse, rubans de ceinture, sautoirs, étoles, voiles en tulle et en gaze, écharpes, sacs-manchons et autres; foulards, gilets en soie brochés, cravattes-écharpes, cachenez, tabliers, sultanes, dit sachet à odeur, bretelles, cols de Boivin et autres, parapluies, et quantité d'autres nouveautés.

Elle a aussi renouvelé son magasin de parfumerie et y a ajouté beaucoup d'articles nouveaux, ainsi qu'un choix de fleurs pour coiffure, réseaux et tours en cheveux.

On trouve également chez elle un assortiment bien choisi de poul de soie, gros de Naples, marceline, gros de Naples écossais, mérinos français, thibet imprimé, écossais, mérinos anglais brochés et unis, schalls tartans de toutes qualités, etc.

Elle fait confectionner des manteaux d'après les plus beaux modèles de Paris.

AVIS AUX MÉDECINS.

SIROP ET PÂTE

DE

NAFÉ D'ARABIE,

Autorisés par brevet et ordonnance du roi, rue

Richelieu, n° 26, chez BELANGRENIER.

La supériorité de ces modernes préparations sur tous les autres pectoraux pour la guérison des RHUMES, CATARRHES ENROUEMENTS, TOUX OPINIÂTRES, COQUELICHES, ASTHMES, GASTRITES et autres maladies de poitrine et de l'estomac, est attesté par un rapport fait à la faculté de médecine de Paris et par plus de cinquante certificats des plus célèbres médecins, professeurs à cette faculté, médecins en chef de tous les hôpitaux, etc. Ces deux bienfaits et agréables pectoraux ne contiennent ni opium ni acides. Prix 1 franc 25 c. la boîte et 2 francs la bouteille.

Le dépôt est établi chez M. FROIDBISE, rue Pont-d'Ile, n° 834. 730

VENTE PUBLIQUE

DE CHEVAUX.



Le LUNDI 4 janvier 1836, à une heure, M^e SERVAIS, notaire à Jemeppe, vendra aux enchères publiques, au local de la houlrière des Grands Makets, audit Jemeppe, plusieurs forts CHEVAUX de première qualité, propres au roulage et au labour, âgés de 4, 5, 6 et 7 ans.

Ils sont à voir dès aujourd'hui, à la houlrière, où l'on peut traiter de leur achat à main ferme, jusqu'au jour de la vente. SERVAIS. 897

VENTE

D'UNE MAISON,

SITUÉE A LONGDOZ,

A PROXIMITÉ DU NOUVEAU PONT ET DE LA NOUVELLE ROUTE.

Mardi 5 JANVIER 1836, à 3 heures de l'après-midi, M^e LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE publique, au plus offrant, en son étude, sise rue derrière l'hôtel de ville à Liège, n° 1002, UNE MAISON, cotée n° 228, avec un petit jardin derrière, situés à Longdoz, commune de Liège, tenant d'un côté à Renaude Demense, d'un autre à Louis Foidart, d'un troisième à Frère et du quatrième au chemin: Le tout occupé par André Ransy. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 778

MONT DE PIÉTÉ.

Mardi 5 janvier et jours suivants, à 2 heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement, quai de la Batte, n° 112, les GAGES surantés reçus en octobre 1834.

En s'adressant directement à l'établissement on ne paye que 8 p. 100 d'intérêts sur une somme de 400 frs., et 7 p. 100 lorsque le prêt excède 800 frs.

Les remboursements peuvent être effectués tous les jours et l'intérêt se paye au prorata. Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur peut le faire vendre.

Les frais de vente sont de 5 p. 100.

Liège, le 29 décembre 1835.

Le directeur, Félix NEHOTTE.

BIOGRAPHIE LIÉGEOISE, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Beddeliévre.

La Biographie Liégeoise formera un volume in-8^o imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.

Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se composera de cinq feuilles d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.

On souscrit au bureau du Politique.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE,

ou

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES

Composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1836.

Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux. Volume grand in-18, de 395 pages, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 fr. 20 c.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 4 fr. 70 c., se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Aube, chez H. J. MATHIAS; à Waremme, chez MEUNIER; à Huy, chez L. GODIN, H. KNOPS et PREUDHOMME, GODIN; à Verviers, chez la V^e RENARD-CROISIER et P. J. RENARD; à Spa, chez A. MARECHAL et Ed. DOM MARTIN; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain-Limbourg chez J. F. PAGOUL.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

La commission des actionnaires de la salle de Spectacle de Liège, informe les personnes qui désiraient traiter de la DIRECTION et de la LOCATION du théâtre de cette ville, que le bail à loyer de la salle susdite expirera le premier mai prochain.

On peut dès-à-présent prendre des arrangements à ce sujet. S'adresser, par lettre affranchie, à M. CRALLE, avocat, rue des Carmes à Liège.

UNE MÉDAILLE A ÉTÉ DÉCERNÉE A L'AUTEUR

MAUX DE DENTS.

La Crésote Billard enlève à l'instant et pour toujours la douleur de dent la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. 2 frs. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez MM. les pharmaciens suivants: Froidbise, rue Pont-d'Ile n° 834, à Liège; Étienne, à Verviers; Tournaye, à Spa.

VENTE

DE DEUX MAISONS, SISES SUR AVROY.

MARDI, 5 janvier 1836, à 10 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix CHOKIER, rue Mont Saint Martin, n° 611, les enfants de Dieudonné Malherbe, pour faciliter leur partage, feront exposer en vente aux enchères par le ministère du notaire DELXHY, une partie des immeubles provenant de la succession de leur père, savoir:

Premier lot.

Une belle et grande Maison à porte cochère, portant le n° 568, avec grande cour, remise, écurie, fournil, buanderie, grands magasins et jardin y annexés.

Deuxième lot.

Une Maison portant les n° 566 et 567, joignant à la précédente. Ces deux Maisons sont sises à Liège, au commencement du quai d'Avroy, en face du ci-devant passage d'eau de Saint Remi.

L'adjudicataire du premier lot pourra de suite entrer en jouissance de cette maison, qui par ses grands bâtiments et l'étendue du terrain adjacent, peut fort bien convenir pour y établir un commerce en gros.

Les adjudicataires jouiront de beaucoup de facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir les conditions de la vente à Monsieur le juge de paix susdit, ou au notaire DELEXHY, rue Saint Séverin, dépositaire des titres de propriété.

ANNONCES LITTÉRAIRES. AVIS AUX MENUISIERS.

En VENTE chez AVANZO et Cie.:

LE VIGNOLE DES OUVRIERS,

4^e partie, par Ch. Lenormand, à Paris

Cette partie, spécialement consacrée aux escaliers, contenant 20 planches.

Prix 5 frs. et 6 frs. sur papier velin épais; le prix de Paris est du double.

La 2^e livraison de M. Poncelet est également parue.

EN VENTE

CHEZ AVANZO ET C^e, A LIÈGE,

La première livraison de:

L'ESSAI SUR L'ART DE TRACER LA MENUISERIE ET PIÈCES MÉCANIQUES,

OU

L'ART DES TRAITS MIS EN PRATIQUE;

Par M. MARTIN PONCELET, menuisier et mécanicien, ex-directeur de l'établissement de Seraing, pensionné par John Cockeill, ouvrage pratique destiné aux contre-maitres aux ouvriers et aux élèves.

BOURSES.

PARIS, LE 31 DÉCEMBRE.

FONDS PUBLICS.	JOURS précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 35	108 30
" fin courant...	108 55	108 50
Trois pour cent, comptant...	80 20	80 45
" fin courant...	80 30	80 50
Naples. Cert. Falc., comp...	97 75	97 85
" fin courant...	97 75	97 95
Espagne. Empr. Guebl. : compt...	49 48	49 78
" fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. 5 p. c. compt...	38 00	46 12
" fin cour.	00 00	00 00
" 3 p. c. compt...	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Cortès, compt...	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès...	00 00	00 00
Dette différée...	00 00	00 00
Emprunt Ardoin...	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt...	101 12	101 34
" fin courant...	000 00	000 00
Belgique. Empr. 183, compt...	101 12	101 12
" fin cour.	101 12	0 00
Banque de Belgique...	114 00	114 00

LONDRES, LE 29 DÉCEMBRE.

3 ^e consolidés...	91 5/8	Escompte...	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	100 1/4	Différée...	24 7/8
Holl. Dette active...	55 3/8	Passives...	15 0/0
Id. 5 p. c. ...	00 00	Russie...	108 3/4
Portugais, 5 p. c. ...	81 1/4	Bresil. Emp. 1821...	81 1/2
Id. 3 p. c. ...	54 1/4	Mexicains, 5 p. c. ...	38 1/2
Espagne. Cortès...	49 1/8	Colomb...	00 00

AMSTERDAM, LE 31 DÉCEMBRE.

Dette active...	55 5/16	Rente française...	00 00
" différée...	123 1/8	Métalliques...	99 10
Billet de chance...	24 1/16	Russie, H. et C ^e ...	105 1/8
Syndic. d'amort...	95 0/0	Esp. rente perp...	00 00
" 3 p. c. ...	79 1/2	Naples falconnet...	00 10
Soc. de comm. ...	123 5/8	Bresiliens...	85 1/4

Lloyds d'Anvers, le 1^{er} janvier.

Ardoin...	51 1/8 A.
Différée...	48 7/8 A.
Passive...	46 5/8 A.
Emprunt romain...	101 1/2 A.
" belge...	100 1/2 A.

BRUXELLES, LE 31 DÉCEMBRE.

Emp. R., fin cour...	400 1/2	Lost. r. av. cour...	96 1/2
" pr. à 1 mois...	000 0/0	" inscrip...	99
Dette active...	53 0/0 P	Métalliques...	101 5/8 P
Empr. de 1832...	99 3/4	Naples...	91 3/4
Act. Société Gén...	840 1/2 P	Rome...	100 3/4
So. de Com de cv...	140 1/0 A	Bresil. Rotsch...	85 0/0
Ban. de Belgique...	145 0/0 P	Emp. Ard. 1835...	50 1/4
So. du c. de S.-O...	107 0/0 A	Emp. Guebl. ...	000 0/0 P
S. Hauts-Four...	113 3/4 P	P. à Ams...	00 0/0
Wasme-Hornu...	103 1/2 P	Fin cour...	00 0/0
Banq. fonc. ...	95 0/1 A	Id. différée...	48 3/4 A
S. du Cha. Flenu...	107 0/0 A	Id. 1835...	26 0/0
Sclessin...	104 1/2 P	Cortès à Paris...	00 0/0
Société nationale...	113 1/2 P	" à Londres...	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br...	100 0/0 P	Coup. Cortès...	00 0/0
Levant de Flenu...	103 1/2 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée...	104 0/0 A	Amsterdam...	00 01.
Sars-Longchamps...	105 0/0 P	Londres et...	40 0/0
Dette active. Hol...	54 0/1	" 2 mois...	00 0/0
" 0/0...	00 0/0	Paris...	00

VIENNE, LE 23 DÉCEMBRE.

Métalliques, 401 1/2. — Actions de la banque, 1375 0/0.

H. LICNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège

ETRENNES DE LA JEUNESSE, DÉDIÉES AUX DEUX SEXES,

PAR MM. EMILE DESCHAMPS, V^{te} WALSM, JULES DE SAINT-FÉLIX, ETC.

Impression de luxe avec Dessins de Jules DAVID, Vignettes et Musique.

2 FR. 50 C. FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE.

Ce joli volume, de plus de 250 pages in-18, se vend à Paris, Passage Dauphine, n° 22, et à Bruxelles à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n° 2, à partir du 1^{er} décembre. — Les familles et les institutions des deux sexes ne peuvent offrir un livre plus agréable et plus moral. — Il l'emporte en talent et en beauté sur tous les ouvrages de ce genre. — MM. les libraires obtiennent des remises proportionnées à leurs demandes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.

LES 2 PREMIÈRES ANNÉES.

Formant chacune un beau volume grand in 8, sont aussi très propres à être données en étrennes aux jeunes lecteurs des deux sexes. Elles contiennent une foule de Nouvelles du plus vif intérêt, dues à nos écrivains les plus distingués. La première année (2^e édition) se vend 10 francs franc de port pour toute la Belgique; et la 2^e année 12 francs; 12 beaux Dessins et plusieurs pièces de Musique enrichissent cette dernière, sans compter les nombreuses vignettes. Chaque année formera un volume indépendant, et peut s'acheter à part.

MONSIEUR EGO,

PAR JULES DE SAINT-FÉLIX.

Joli volume de 150 pages in 18 dédié à la Jeunesse avec dessin de Jules David. — Prix 65 c. franc de port. — Bien de mieux écrit et de plus amusant que cette œuvre originale d'un des plus spirituels rédacteurs de la Revue de Paris.

On trouve à la même Librairie 12 jolis petits volumes in 32, dont plusieurs de M. de Saint-Félix, qui se vendent ensemble 4 fr. franc de port. — Monsieur Ego sera aussi suivi de plusieurs autres volumes du même format in 18, avec jolis dessins de David, et au même prix de 65 c. Quelques uns sont déjà sous presse.

Toutes les demandes doivent être affranchies et comptant.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES, POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

LE BUFFON CLASSIQUE DE LA JEUNESSE,

OU

RÉSUMÉ D'HISTOIRE NATURELLE.

OUVRAGE NEUF,

Rédigé pour les jeunes gens des deux sexes, et d'après le texte de Buffon, et de tous ses continuateurs, et orné de superbes planches représentant plus de 500 animaux, plantes, etc., etc., dessinés d'après les premiers artistes;

PAR M. LACOSTE.

Deux beaux volumes in 8°, très élégants, format anglais, texte à deux colonnes, avec filet et encadrement, et une jolie couverture ornée de vignettes, dessins, etc.

CONDITIONS.

Le Buffon classique de la jeunesse, imprimé soigneusement en caractères neufs fondus exprès, et sur bon papier satiné et collé, de la fabrique de M. Hennessy, coûtera, tout complet, dix-huit francs.

Il formera trente-six livraisons, d'un nombre de feuilles et de planches indéterminé, qui coûteront chacune cinquante centimes.

Ces trente-six livraisons formeront deux beaux volumes in-8°, très-élégants, format anglais.

La première livraison va paraître; les autres se succéderont de dix jours en dix jours.

Nota. Les premiers souscripteurs recevront les plus belles planches, puisque les livraisons seront délivrées par ordre de souscription.

On souscrit chez tous les libraires, les directeurs de postes et de messageries, et dans les cabinets de lecture, où se distribue

LE PROSPECTUS AVEC GRAVURES.